

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT \_\_\_\_\_  
NORD  
ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_  
VALENCIENNES  
CANTON \_\_\_\_\_  
CONDE SUR ESCAUT  
\_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

Etaient présents : A. MARCANT - S. GMEINDL – G. RAVEZ – M. MORCHIPONT – E. DUMINY – O. PREUX – S. FUGALDI - I. BRABANT – A. PAMELARD – G. PETIAU – L. MONARD - T. FIQUET.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat à J.C. DULION.

## NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 14

Etaient absents excusés : P. MIKULA – P. BEAL

Un scrutin a eu lieu, Mme T. FIQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

*Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :*

- Approbation du procès – verbal du 21 septembre 2021,
- Annule et remplace la précédente délibération n°21.04.04 du 21/09/2021 - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,
- Signature du dépôt des pièces pour le lotissement Rue du Marais,
- Subvention exceptionnelle – Association pour la recherche contre le cancer,
- Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée (TZCLD),
- Convention Territoriale Globale
- Suppression des régies,
- Délégation de signature :
  - Société MSA : convention concernant la mise à disposition de données statistiques
- Questions diverses,
- Informations :
  - Organisation TELETHON.

## 1 – Approbation du procès – verbal du 26 octobre 2021

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## 2 – Annule et remplace la précédente délibération n°21.04.04 du 21/09/2021 - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Après délibération, l'assemblée décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

*Voté à l'unanimité*

## 3 – Signature du dépôt des pièces pour le lotissement Rue du Marais

Pour procéder à la mise en vente de l'ensemble des lots au lotissement rue du Marais, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire à signer également le dépôt des pièces. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer le bordereau des pièces.

*Voté à l'unanimité*

## 4 – Subvention exceptionnelle – Association pour la recherche contre le cancer

Suite à un appel aux dons, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€ à l'association pour la recherche contre le cancer pédiatrique.

*Voté à l'unanimité*

## 5 - Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée (TZCLD)

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcroît pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

Ce dispositif suppose pour la commune de Vicq de se préparer à s'engager dans la démarche pour favoriser l'emploi pérenne des personnes éloignées du marché du travail et créer une nouvelle forme d'emploi local.

L'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes et assure trois missions :

- Soutenir les territoires habilités, capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode,
- Accompagner les territoires volontaires pour intégrer ce dispositif
- Favoriser et développer la diffusion du projet.

Dans cette perspective, la commune de Vicq souhaite marquer son intérêt pour le dispositif, formaliser son engagement et en évaluer la faisabilité en adhérant à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cette adhésion constitue une première permettant de collecter davantage d'informations sur la mise en œuvre possible du projet en bénéficiant du retour d'expériences d'autres collectivités adhérentes.

*Voté à l'unanimité*

## 6 – Convention Territoriale Globale

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal s'engage à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale. Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

*Voté à l'unanimité*

## 7 – Suppression régies de recettes

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les régies comme suit :

- suppression de la régie « occupation du domaine public » n°141 ;
- fusion de la régie « location » (n°140) et « cimetière » (n°138) qui deviendra « Services à la population » (n°138) ;
- suppression de la régie « fêtes et cultures » (n°139) ;
- modification de la régie « MAPE » (n°142) pour inclure la régie « fêtes et culture » ;
- supprimer la régie « CCAS » (n°176) et modifier l'intitulé en régie « administrative ».

*Voté à l'unanimité*

## → Délégation de signature

- Société MSA : convention concernant la mise à disposition des données statistiques.

## → Questions diverses

## → Informations

- Monsieur Le Maire propose de solliciter les associations pour l'organisation du Téléthon.

La séance est levée à 18h20.

*Le Maire,  
Jean-Charles DULION.*